

AIDE PERSONNALISEE

CONSTATS ET PERSPECTIVES(2)

L'AIDE PERSONNALISEE A LA MATERNELLE

Préconisations

Après le temps des hésitations inhérentes à la mise en place de tout projet innovant, les pratiques des enseignantes et enseignants se sont stabilisées, s'ancrant dans la réalité que sont nos élèves, leurs façons diverses d'apprendre et leurs temps différents d'apprentissage.

L'observation de ces pratiques, les échanges lors des inspections, des animations pédagogiques, des stages, des temps de concertation ont permis dans les écoles maternelles de porter la réflexion sur le cadre proposé, mais de la dépasser rapidement pour envisager le public, ses besoins et les façons d'y répondre...bref d'être pédagogue.

Chacune, chacun d'entre les enseignants a apporté sa pierre à l'édifice, mais qu'il me soit permis de remercier particulièrement le groupe de travail qui a élaboré cette synthèse, formalisé des propositions d'action, et proposé non pas un guide, mais une aide où l'intelligence pédagogique pourra trouver à s'exprimer librement et concrétiser ainsi l'aide personnalisée au sein de chacune de nos classes ou écoles maternelles.

La Rochelle, le 1^{er} juillet 2010

*Guy Stiévenard
IA-DSDEN 17*

GRUPE DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL

« AIDE PERSONNALISEE »

A L'INTENTION DES EQUIPES ENSEIGNANTES

LA MISE EN ŒUVRE DE L'AIDE PERSONNALISEE

A LA MATERNELLE

A l'issue de cette deuxième année, la réflexion dans les écoles maternelles après avoir concerné le cadre du dispositif s'est portée sur le ciblage des élèves. L'âge des élèves est un élément qui a obligé les équipes enseignantes à mettre en œuvre un dispositif adapté.

L'aide personnalisée doit s'intégrer dans une réflexion qui part des objectifs d'apprentissage des programmes, traités en classe dans le cadre d'une pédagogie différenciée. Le temps de l'aide personnalisée doit être articulé avec le temps de classe. Les approches développées dans ce document trouvent aussi leur place dans les 24 heures.

Il est nécessaire de clarifier ce que vise ce dispositif d'aide :

- **Ce dispositif doit être clairement constitutif du parcours d'apprentissage de l'élève.**
- **Ce sont les besoins de l'élève qui dictent la nécessité de l'offre à la famille de ce temps de classe supplémentaire pour l'enfant.**

Il s'agit en maternelle de détecter les différences de réussites qui vont très vite creuser les écarts dans les apprentissages. Nous sommes dans la prévention de l'installation durable de la difficulté. (*Rien ne justifie de prendre systématiquement tous les élèves*)

1. LES CRITÈRES UTILISÉS POUR EFFECTUER LE CIBLAGE DES ÉLÈVES.

Difficultés ou décalages : la notion de décalage introduit l'idée d'une temporalité différente dans l'acquisition des compétences-cibles.

La notion de difficulté scolaire est très liée au temps :

- par le moment où elle est observée ;
- par ses occurrences ;
- par ses effets sur le développement des compétences nécessaires aux apprentissages.

Le dispositif d'évaluation propre à la classe et les observations quotidiennes fournissent les indicateurs indispensables pour ce ciblage. Parmi les élèves concernés :

- celui qui a besoin de plus de temps pour apprendre ;
- celui qui a besoin de plus **de temps d'interactions avec l'enseignant** ;
- celui qui présente des difficultés à s'approprier les attributs de l'écolier, selon une progressivité construite sur les trois ans de la scolarité en maternelle.

Le rôle de l'équipe enseignante est essentiel pour porter un regard croisé sur l'élève. Le RASED sera associé, autant que faire se peut, à l'analyse.

La formalisation écrite permet d'objectiver la difficulté à traiter et de conforter le choix effectué.

2 .LES EFFETS VISES « FAIRE POUR APPRENDRE »

Dès la petite section,

- Une mise en confiance de l'élève.
- Une appropriation de l'environnement scolaire (classe, cour, ...).
- Une construction des attitudes scolaires attendues :
 - a. un développement des capacités qui permettent d'apprendre : attention et mémoire,
 - b. une mise en lien entre le travail scolaire et l'apprentissage,
 - c. une meilleure compréhension des tâches scolaires.
- Le travail de compréhension des consignes :
 - a. aider les élèves à se représenter la tâche (supports photographiques, images, dessin...),
 - b. rendre explicites pour chaque élève les apprentissages réalisés dans le cadre du groupe classe.
- Une appropriation du langage oral :
 - a. l'enrichissement du lexique sera renforcé,
 - b. l'approche et l'enrichissement culturels → accéder à des représentations justes du monde : apporter ou reprendre les connaissances abordées en classe, éclairer les références culturelles...

Pour la grande section, viendront se rajouter (en AP)

- Prendre en compte « se préparer à apprendre à lire et à écrire » sans précocité par rapport aux programmes, en visant les compétences-cibles, celles dont l'absence créera le risque de voir les écarts d'apprentissage se creuser encore plus en CP. (cf. lire au CP : http://media.eduscol.education.fr/file/ecole/60/7/Lire_au_CP_136607.pdf)

- Comprendre la construction du nombre.
- Comprendre le langage lorsqu'il est outil d'explicitation des exigences scolaires (par exemple, la polysémie des mots employés comme « repérer »).

3 LA REALISATION DES SEANCES

Ce moment est vécu comme un moment privilégié pour les échanges avec l'élève. Le but est de favoriser les interactions langagières, la prise de risque, la mise en confiance dans le groupe-classe, l'engagement dans l'action.

Pour renforcer l'efficacité de ce temps :

- Au préalable, Une **observation** des élèves concernés doit être menée pour identifier avec précision les besoins de chacun.
- Le **scénario des séances** d'aide personnalisée doit être construit en lien direct avec ce qui se déroule habituellement dans la classe. Les espaces symboliques de la classe seront largement explorés pendant ce temps.
- Les activités, notamment les activités physiques, proposées au groupe-classe seront reprises en petit groupe, exploitées jusqu'à atteindre le niveau de réussite où l'élève ressent du plaisir à agir.
- Sur cette plage, une large place sera faite à l'écoute et l'observation des procédures utilisées par l'élève.
- Ce temps doit être conçu pour que l'élève ose s'engager dans l'action, et commence à la piloter.
- Ce temps sera une occasion de parler avec lui, en privilégiant les échanges langagiers dans un groupe très restreint où **l'enseignant est un passeur de mots**.
- Les interactions langagières soutiendront l'action mais aussi l'activité intellectuelle visée. *Par exemple, pour réaliser un algorithme à partir d'un collier de perles, il faudra inciter l'élève à repérer les paramètres de cette organisation ; la forme, le nombre, la couleur et formuler pour lui, avec lui, ce qui est constitutif de la répétition. Mais aussi comment s'y prendre pour ne pas oublier cet enchaînement, comment rester vigilant jusqu'au bout de cette tâche répétitive, comment utiliser la même procédure lorsque la tâche est schématisée ?*
- Les productions recherchées seront de nature langagière, physique, artistique... En grande section, les exercices plus formels d'entraînement seront « *décortiqués* » avec l'élève. Leur exécution est un temps d'explicitation **par l'enseignant** de :
 - a. la demande,
 - b. l'écart entre la tâche prescrite et la tâche entendue par l'élève,

- c. des conditions de réalisation (ex : que signifie repérer les carrés au milieu de figures géométriques ?).

Ce type de séances **réalisées pendant le temps de classe et pendant le temps d'A.P.** est indispensable, dès lors que l'élève qui avance dans son parcours scolaire présente des difficultés à se représenter mentalement les tâches données en grand groupe.

- **Dans le cadre de l'aide personnalisée**, plusieurs séances seront dévolues à la répétition des actions maîtrisées afin que l'élève ressente le plaisir de la réussite.
- **La répétition visera aussi le renforcement de la capacité à mémoriser.**

3. LA CONSTITUTION DES GROUPES

Aucun élève ne peut être exclu à priori de ce dispositif qui doit bénéficier à ceux dont les besoins nécessitent un temps d'apprentissage supplémentaire avec l'enseignant, dès la petite section.

L'objectif individuel de l'aide, en lien direct avec les obstacles rencontrés par l'élève, est l'élément majeur dans le cadre de ce dispositif.

L'aide personnalisée entre comme élément d'appui d'un parcours individuel. Les repères des programmes et le socle commun servent de fondement.

Les élèves seront pris en charge avec un minimum de deux enfants par groupe.

Une prise en charge intensive plusieurs fois par semaine, sur des temps courts (*30 minutes*) est plus adaptée aux élèves de l'école maternelle.

Lors des périodes qui suivent la première prise en charge, une séance hebdomadaire d'aide personnalisée pourra être dédiée à la consolidation des compétences travaillées.

La réflexion partagée entre les différents enseignants de l'école permettra de mutualiser des pratiques d'aide efficaces. *Il relève du choix de l'école que les enseignants prennent en charge ou non leurs propres élèves, sachant que là encore les situations sont à étudier cas par cas, et que l'élément à prendre en compte est l'intérêt de l'enfant.*

4 : LES FAMILLES

C'est l'usage **du mot difficulté** dès la petite section, qui ferait problème dans la relation que les enseignants d'école maternelle cherchent à établir durablement avec les parents. Parler de difficulté reviendrait à désactiver le processus d'apprentissage avant même de l'avoir amorcé, alors que l'enfant débute à peine sa nouvelle vie d'écolier.

La métaphore des *obstacles rencontrés* peut permettre d'aborder cette question des difficultés de l'enfant sans heurter les parents et en rappelant que ce dispositif s'inscrit dans une logique de parcours scolaire, de temps supplémentaire.

Ce point est délicat, surtout pour les parents des plus jeunes enfants. Au cours d'un entretien, l'enseignant présentera aux parents son analyse des réussites et des besoins de l'élève et sollicitera des parents une présentation du profil de leur enfant hors de l'école afin d'enrichir sa connaissance. A l'issue de cet entretien, il présentera les objectifs visés par ce temps supplémentaire de classe proposé et laissera si nécessaire le temps de la réflexion aux parents. Ces derniers notifieront par écrit leur accord ou leur désir de surseoir à cette aide. Leur décision ne sera pas commentée.

L'évaluation finale sera portée à la connaissance des familles.

5. LES OUTILS PEDAGOGIQUES, ADMINISTRATIFS, ORGANISATIONNELS, COMMUNICATIONNELS.

Pour le directeur

- Le document du projet d'école.
- Le suivi sur plusieurs années (parcours de l'élève et tableau de bord de la cohorte).
- La répartition périodique.
- La ventilation des 60h.
- L'autorisation parentale.
- La feuille de présence des élèves et des enseignants, renseignée quotidiennement.

Pour l'enseignant

Un document « **projet d'aide** » qui indique pour chaque élève :

- les besoins constatés à partir d'indicateurs (*quantitatifs et qualitatifs*)
- la description de ce qui est visé, au regard de l'objectif défini ;
- la durée de l'aide prévue ;
- la constitution du groupe ;
- les régulations en cours de séquence et les constats effectués au fur et à mesure.

Le déroulement de la séance doit être défini et porté sur le cahier-journal, comme toute autre séance.

Pour les parents

Un document dont l'écriture sera accessible qui précise :

- l'objectif visé ;
- le bilan et les perspectives de suivi de l'aide apportée.

LE GROUPE DE TRAVAIL, JUIN 2010

Les conseillers pédagogiques de circonscription

Serge Amaudruz, Christian Fior, Claude Guichard, Marie-Laure Mémeteau, Myriam Parouty

Ghislaine Parrou, Régis Pougard, Hélène Salmon, Thierry Souty

Conseiller TICE du département

Michel Collin

Inspectrice chargée de la mission « dispositifs d'aide »

Chantal Ripoché